conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version Dat 2.1 01.0

Date de révision: 01.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009319

Date de dernière parution: 27.09.2018 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® CW 229-3 GB

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: QUSE-60X7-T00A-1KKT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Composant utilisé pour la fabrication de parties pour l'isolation

électrique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse : Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global Product EHS AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333

India: + 91 22 42 87 5333 Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version 2.1

Date de révision: 01.06.2023

Numéro de la FDS:

400001009319

Date de dernière parution: 27.09.2018 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.09.2018 2.1 01.06.2023 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxir ane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411 Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 5 %	>= 30 - < 50
méthanol	67-56-1 200-659-6 603-001-00-X 01-2119433307-44	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H311 STOT SE 1; H370 (Vessie, Sang, Système nerveux central, Yeux, Reins, Foie, Système nerveux, rate) Limite de concentration spécifique STOT SE 1; H370 >= 10 % STOT SE 2; H371 3 - < 10 %	>= 0,1 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

ARALDITE® CW 229-3 GB

Version 2.1

Date de révision: 01.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009319

Date de dernière parution: 27.09.2018 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation

: En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version 2.1

Date de révision: 01.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009319

Date de dernière parution: 27.09.2018 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction

appropriés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone Composés halogénés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection

particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

viqueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version E

Date de révision: 01.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009319 Date de dernière parution: 27.09.2018 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une

sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané,

avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les veux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans

des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Température de stockage

recommandée

2 - 18 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Stable dans des conditions normales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.09.2018 2.1 01.06.2023 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm 260 mg/m3	2006/15/EC
Information supplémentaire	Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		VME	200 ppm 260 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	1 000 ppm 1 300 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[(1- méthyléthylidène)bis(4,1- phénylèneoxyméthylè ne)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
méthanol	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	40 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	260 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux, Exposition à long terme	260 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques,	40 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version 2.1

Date de révision: 01.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009319

Date de dernière parution: 27.09.2018 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

		Exposition à court terme	p.c./jour
Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	260 mg/m3
Travailleurs	Inhalation	Effets locaux, Exposition à court terme	260 mg/m3
Consommate rs	u Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	8 mg/kg p.c./jour
Consommate rs	u Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	50 mg/m3
Consommate rs	u Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à long terme	8 mg/kg p.c./jour
Consommate rs	u Inhalation	Effets locaux, Exposition à long terme	50 mg/m3
Consommate rs	u Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	50 mg/m3
Consommate rs	u Inhalation	Effets locaux, Exposition à court terme	50 mg/m3
Consommate rs	u Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	8 mg/kg p.c./jour
Consommate rs	u Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à court terme	8 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxira ne	Eau douce	0,006 mg/l
TIC	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg
	Sédiment marin	poids sec (p.s.) 0,034 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,065 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg
méthanol	Eau douce	154 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	15,4 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	1540 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives throu

ARALDITE® CW 229-3 GB

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.09.2018 2.1 01.06.2023 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

Sédiment	570,4 mg/kg
Remarques:Méthode de l'équilibre	
Empoisonnement secondaire	
Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
Remarques:Facteurs d'Évaluation	
Sol	23,5 mg/kg
Remarques:Méthode de l'équilibre	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile Délai de rupture : 10 - 480 min

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux

spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : ATTENTION! Ce produit contient du quartz, classé par

l'IARC parmi les substances carcinogènes pour l'homme (Groupe 1), pouvant causer une silicose ou un cancer des poumons par inhalation des poussières. Il est donc important d'éviter de s'exposer à toute inhalation lors des opérations mécaniques effectuées avec le produit fini (mouture,

décapage, coupe...).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : pâte

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version 2.1

Date de révision: 01.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009319

Date de dernière parution: 27.09.2018 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

Couleur : brun

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : env. 7 (20 °C)

Concentration: 500 g/l

Point de fusion/point de

congélation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : > 200 °C

Point d'éclair : 180 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : < 0,00001 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 1,78 g/cm3 (25 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-

inflammation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition

: > 200 °C

Viscosité

Viscosité, dynamique : 80 000 - 200 000 mPa,s (25 °C)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version I

Date de révision: 01.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009319

Date de dernière parution: 27.09.2018 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

dioxyde de carbone monoxyde de carbone Composés halogénés

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version 2.1

Date de révision: 01.06.2023

Numéro de la FDS:

400001009319

Date de dernière parution: 27.09.2018 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

méthanol:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): 5 628 mg/kg

Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une

seule ingestion.

CL50 (Rat, mâle et femelle): 128,2 mg/l Toxicité aiguë par inhalation

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Autres lignes directrices

Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une

inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): 15 800 mg/kg

Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un

contact cutané unique.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce Lapin Durée d'exposition 4 h

Evaluation Irritant pour la peau. OCDE ligne directrice 404 Méthode Résultat Irritant pour la peau.

méthanol:

Espèce Lapin

Evaluation Pas d'irritation de la peau Autres lignes directrices Méthode Pas d'irritation de la peau Résultat

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce Lapin

Irritant pour les yeux. Evaluation Méthode OCDE ligne directrice 405 Résultat Irritant pour les yeux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de 2.1 01.06.2023 400001009319 Date de

Date de dernière parution: 27.09.2018 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

méthanol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : A un effet sensibilisant.

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

méthanol:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: sans activation métabolique

Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur

Salmonella thyphimurium

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo

Espèce: Souris (mâle) Type de cellule: Germe Voie d'application: Oral(e) Dose: 3333, 10000 mg/kg

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version 2.1

Date de révision: 01.06.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 27.09.2018 400001009319 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

Type de Test: Test de mutation du gène

Espèce: Rat (mâle)

Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e)

Dose: 50,250,500,1000 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: négatif

méthanol:

Génotoxicité in vitro Concentration: 15.8 - 63.3 mg/ml

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Concentration: 5 - 5000 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Concentration: ca 40 mg/ml Activation du métabolisme: négatif

Résultat: négatif

Voie d'application: Injection intrapéritonéale Génotoxicité in vivo

Dose: 1920 - 4480 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Rat, mâle Voie d'application Oral(e) Durée d'exposition 24 mois

0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day Dose

Fréquence du traitement 7 jours / semaine 15 ma/ka p.c./iour NOAEL

Méthode OCDE ligne directrice 453

Résultat négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Souris, mâle Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 24 mois

: 0, 0.1, 10, 100 mg/kg bw/day Dose

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version Date de révision: Numéro de la FDS: 2.1 01.06.2023

400001009319

Date de dernière parution: 27.09.2018 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

Fréquence du traitement 3 jours / semaine

0.1 Poids corporel mg / kg **NOEL** Méthode OCDE ligne directrice 453

Résultat négatif

Organes cibles Organes digestifs

Espèce Rat, femelle Voie d'application Dermale Durée d'exposition 24 mois

0.1, 100, 1000 mg/kg bw/day Dose

Fréquence du traitement 5 jours / semaine

NOEL 100 Poids corporel mg / kg Méthode OCDE ligne directrice 453

Résultat négatif

Rat, femelle Espèce Voie d'application Oral(e) 24 mois Durée d'exposition

0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day Dose

Fréquence du traitement 7 jours / semaine 100 mg/kg p.c./jour NOAEL Méthode OCDE ligne directrice 453

Résultat négatif

Organes cibles Organes digestifs

: Rat, femelles Espèce Voie d'application Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

: 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day Dose

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine **NOEL** 2 mg/kg p.c./jour

Méthode OCDE ligne directrice 453

Résultat négatif

Organes cibles Organes digestifs

méthanol:

Espèce Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Durée d'exposition : 24 mois Dose $: >= 1300 \text{ mg/m}^3$

Fréquence du traitement : 20 heure

Méthode OCDE ligne directrice 453

Résultat négatif

Souris, mâle et femelle Espèce

Voie d'application Inhalation Durée d'exposition 18 mois

Dose 13 - 1300 mg/m³

Fréquence du traitement 19 heure

OCDE ligne directrice 453 Méthode

Résultat négatif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version Date de révision: 2.1 01.06.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 27.09.2018 400001009319 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

Toxicité pour la reproduction

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Effets sur la fertilité Type de Test: Etude sur deux générations

> Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 238 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 540 Poids corporel

mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids

corporel mg / kg

Symptômes: Aucune réaction secondaire. Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Dermale

Dose: 0, 30, 100 or 300 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 28 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel

mg / kg

Méthode: Autres lignes directrices Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 20, 60 or 180 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 13 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: 180 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 60, 180 and 540 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 10 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: > 540 Poids corporel

mg / kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version 2.1

Date de révision: 01.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009319

Date de dernière parution: 27.09.2018 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

méthanol:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: négatif

Espèce: Singe, femelle Voie d'application: Inhalation

Résultat: négatif

Espèce: Souris, mâle Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Incidences sur le : Espèce: Singe

développement du fœtus Voie d'application: Inhalation

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 2 390 mg/m³

Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

méthanol:

Organes cibles : Vessie, Sang, Système nerveux central, Yeux, Reins, Foie,

Système nerveux, rate

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique,

catégorie1.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 50 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (gavage)

Durée d'exposition : 14 Weeks

Nombre d'expositions : 7 d

Dose : 0, 50, 250, 1000 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : >= 10 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks Nombre d'expositions : 5 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version Date de révision: Numéro de la FDS: 2.1 01.06.2023 400001009319

Date de dernière parution: 27.09.2018 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

Dose : 0, 10, 100, 1000 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 411

Espèce : Souris, mâle NOAEL : 100 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks Nombre d'expositions : 3 d

Dose : 0, 1, 10, 100 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 411

méthanol:

Espèce : Singe
NOEC : 13 mg/m3
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 5 040 h
Nombre d'expositions : 21 h

Espèce : Singe, mâle et femelle

NOEC : 6660 mg/m3
Voie d'application : Ingestion
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 72 h
Nombre d'expositions : 6 h

Méthode : OCDE ligne directrice 412

Espèce : Singe
NOEC : 1300 mg/m3
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 1 440 h
Nombre d'expositions : 21 h

Espèce : Singe
LOEC : 3990 mg/m3
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 480 h
Nombre d'expositions : 21 h

Toxicité par aspiration

Composants:

méthanol:

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version 2.1

Date de révision: 01.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009319

Date de dernière parution: 27.09.2018 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Composants:

méthanol:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,8 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les : CE50 : 11 mg/l

algues/plantes aquatiques Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

NOEC: 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

Toxicité pour les : CI50 (boue activée): > 100 mg/l

microorganismes Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et : NOEC: 0,3 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version 2.1

Date de révision: 01.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009319

Date de dernière parution: 27.09.2018 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

méthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepo

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 15 400 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10 000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): env. 22

000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes

CI50 (boue activée): > 1 000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 5 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version 2.1

Date de révision: 01.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009319

S: Date de dernière parution: 27.09.2018 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

méthanol:

Biodégradabilité : Inoculum: Eau de mer

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 69 - 97 % Durée d'exposition: 5 - 20 d

Photodégradation : Type de Test: Air

Constante de vitesse: 0.0093

Dégradation (photolyse directe): 50 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,242 (25 °C)

pH: 7,1

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

méthanol:

Bioaccumulation : Espèce: Leuciscus idus(Ide)

Durée d'exposition: 3 d

Facteur de bioconcentration (FBC): < 10

Substance d'essai: Eau douce

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -0,77

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Répartition entre les

compartiments environnementaux

: Koc: 445

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version 2.1

Date de révision: 01.06.2023

Numéro de la FDS:

400001009319

Date de dernière parution: 27.09.2018 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme avant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés Vider les restes.

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082 **ADR** : UN 3082 RID UN 3082 **IMDG** : UN 3082 IATA UN 3082

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version 2.1

Date de révision: 01.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009319

Date de dernière parution: 27.09.2018 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en : (-)

tunnels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version Date de révision: 2.1

01.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009319

Date de dernière parution: 27.09.2018 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9

EmS Code F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de 964

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) Y964 Groupe d'emballage

Étiquettes Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de 964

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) Y964 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour oui

l'environnement

ADR

Dangereux pour oui

l'environnement

Dangereux pour oui

l'environnement

IMDG

Polluant marin oui

IATA (Passager)

Dangereux pour oui

l'environnement

IATA (Cargo)

Dangereux pour oui

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

ARALDITE® CW 229-3 GB

Version 2.1

Date de révision: 01.06.2023

articles dangereux (Annexe XVII)

Numéro de la FDS: 400001009319

Date de dernière parution: 27.09.2018 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et

: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

4,4'-isopropylidenediphénol (Numéro sur la liste 66, 30)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E2 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 51, 84, 44

Installations classées pour la

protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

: 4511, 4722

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version Date de révision: 2.1 01.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009319

Date de dernière parution: 27.09.2018 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente

concernant les substances actives

ENCS : Mise à jour: manually maintained

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H301
H311
Toxique en cas d'ingestion.
H311
Toxique par contact cutané.
H315
Provoque une irritation cutanée.
H317
Peut provoquer une allergie cutanée.
H319
Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 : Toxique par inhalation.

H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 27.09.2018 2.1 01.06.2023 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France

2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Skin Irrit. 2H315Méthode de calculEye Irrit. 2H319Méthode de calculSkin Sens. 1H317Méthode de calculAquatic Chronic 2H411Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® CW 229-3 GB

Version 2.1

Date de révision: 01.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009319

Date de dernière parution: 27.09.2018 Date de la première version publiée:

13.09.2017

Date d'impression 01.07.2024

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.